



COMMUNE DE MONESTIES 81640

ACTE n° 2024D14
DELIBERATION portant sur l'affectation du résultat 2023 du Budget Principal

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, ROUTHÉ Jean Paul, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés : Joelle DURAND, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, VERDIER Jean-Pierre, DUCROS Alexandre.

Pouvoirs : Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à Didier GOULESQUE, BLANC ANTES Danielle donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET, VERDIER Jean-Pierre donne pouvoir à Roland BENAZECH.

Secrétaire de séance : BENAZECH Roland

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **212 532,36 €**, décide d'affecter le résultat comme suit :

A <u>Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement</u>	90 525,27 €
B <u>Résultat antérieurs reportés</u>	122 006,79 €
C Résultat de clôture à affecter (A + B)		212 532,36 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (déficit)	35 680,24 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	73 600,00 €
F Total besoin de financement section INV à la clôture de l'exercice 2023.....		109 280,24 €

AFFECTATION :

1) Affectation R 1068 en investissement (= besoin de financement 2023).....	109 280,24 €
Affectation R 1068 besoin de financement INV 2024	94 803,00 €
Total R 1068 investissement	204 083,24 €
2) Report en fonctionnement R 002 (ce qui reste)	8 449,12 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat du Budget Principal 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.



Monsieur le Maire
Denis MARTY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.